

Création d'un Observatoire de la fin de vie

Un Observatoire de la fin de vie destiné à évaluer les pratiques médicales et à veiller à une meilleure application de la loi du 22 avril 2005 sur les soins palliatifs va être créé. Il sera présidé par le docteur Régis Aubry, spécialiste des soins palliatifs qui dirige depuis quinze ans le département "Douleur et soins palliatifs" du CHU de Besançon. La création de cet Observatoire concorde avec le vote en deuxième lecture mardi 16 février 2010, d'une allocation journalière d'accompagnement pour les proches de personnes en fin de vie et le développement à venir de chaires universitaires de soins palliatifs.

Pour Régis Aubry, qui a également présidé la Société française de soins palliatifs de 2002 à 2005 et le Comité national de suivi du développement de soins palliatifs, l'objectif est de dépassionner le débat sur les questions touchant à la fin de la vie *"grâce à des données objectives sur les conditions de fin de vie (des personnes âgées, des malades du cancer, des grands prématurés...), les pratiques médicales, les dilemmes posés"*. Il s'agit de s'extraire d'une approche binaire du pour ou contre l'euthanasie et d'appréhender la fin de vie dans sa complexité en dehors de réponses toutes faites : *" Si l'on met en place un observatoire, il ne doit pas servir les opposants ou les militants mais ceux qui se posent des questions, qui doutent "*.

Il tient à ce que cet observatoire ne devienne pas une instance académique mais s'ancre dans l'expérience de terrain : *" il devra servir à orienter les politiques publiques, sinon ça ne sert à rien "*.

La Croix (Marine Lamoureux) 10/02/10